

Mieux vivre ensemble à l'école

1. Pour quoi ?

« L'école est un lieu d'une extrême richesse. Pour l'enseignant, pour les parents, pour l'enfant lui-même, elle est d'abord le lieu d'un savoir qui s'acquiert par le biais d'interactions... L'école est un lieu d'expérimentation de stratégies d'adaptation à d'autres enfants, à des adultes, à des locaux, à des modes de penser et d'agir plus ou moins différents de ceux de la famille... C'est un lieu de vie collective avec le plaisir de découvrir, d'apprendre, de partager, de faire ensemble ; un lieu qui présente aussi des contraintes, des frustrations, des conflits... L'école est une microsociété avec la richesse et la complexité de toute vie sociale. »

Jacques Fortin (2001)

L'école est un espace privilégié pour apprendre et pour vivre ensemble. C'est un lieu qui permet de connaître, de rencontrer, de comprendre et de construire ensemble un savoir et un vécu partagés, grâce à la richesse et à la différence de chacun, jeune comme adulte.

Bien vivre ensemble peut être considéré aussi bien comme une fin en soi, que comme une condition pour apprendre. Instruction et éducation, qualité des apprentissages ainsi que qualité de vie et de relation vont de pair. Dans nos écoles, les finalités d'enseignement et d'éducation sont conjuguées, même si l'équilibre est parfois précaire et le temps à disposition souvent insuffisant pour atteindre tous les objectifs visés.

Sur un plan général, l'importance du mieux vivre ensemble à l'école se fonde, selon nous, sur quatre raisons majeures.

a) La mission éducative de l'école

Situées en introduction du Plan d'études romand (PER) et au cœur de la formation générale, les finalités éducatives de l'école publique comprennent des apprentissages favorisant le développement de l'individu et des relations positives avec autrui, ainsi que des valeurs à mettre en œuvre au long de la scolarité. Non contraignante, la formation générale est néanmoins indispensable aux apprentissages. Elle met l'accent sur la connaissance de soi et celle d'autrui.

Une des conditions pour favoriser le bien-être individuel et collectif est la satisfaction des besoins fondamentaux. En particulier, les besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance et d'estime de soi. Mis en relation avec des compétences sociales impliquant autrui, comme la *collaboration*, ils peuvent être travaillés dans la vie quotidienne des classes et à l'école.

Extraits de la déclaration du 30 janvier 2003 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP)

L'Ecole publique assume des missions d'éducation et de transmission des valeurs sociales.

En particulier, elle assure la promotion :

- a) du respect des règles de la vie en communauté ;
- b) de la correction des inégalités de chance et de réussite ;
- c) de l'*intégration* dans la prise en compte des différences ;
- d) du développement de la personnalité équilibrée de l'élève, de sa créativité et de son sens esthétique ;
- e) du développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement, de la solidarité, de la tolérance et de l'esprit de *coopération* ;
- f) du développement de la faculté de discernement et d'indépendance de jugement.

(...)

L'Ecole publique assume sa mission de formation en organisant l'action des enseignants et enseignantes et des établissements scolaires sur la base des principes suivants :

- i. le respect de la personne ;
- ii. les droits et devoirs de la personne humaine ainsi que les droits de l'enfant ;
- iii. le principe de l'éducabilité, qui suppose que chacun est en mesure d'apprendre si les conditions lui sont favorables et que l'enseignant, l'élève et l'environnement y contribuent ;
- iv. les principes de l'égalité et de l'équité, assurant à chaque élève les possibilités et moyens de formation correspondant à ses besoins.

Des déclarations à la pratique, il y a une distance à parcourir. Le chemin est long et la réalisation de la mission éducative nécessite la mise en place de conditions favorables. A cet égard, la qualité de la vie commune au sein de l'école figure en première place, avec la *collaboration* entre l'école et les familles, ainsi que la communauté.

b) La construction des apprentissages

Les apprentissages sont plus efficaces et les performances plus élevées dans un milieu scolaire où chacun, professionnel de l'école ou élève, se sent bien et en sécurité.

Un climat positif facilite et améliore les échanges. Or, le rôle des interactions dans la construction des savoirs est connu. Partager ses connaissances, être confronté à des opinions différentes, coopérer, sont autant d'exemples de l'importance des autres dans sa propre formation et son propre développement.

Les actions pédagogiques visant à renforcer les apprentissages et à lutter contre l'échec scolaire contribuent également à améliorer le climat au sein de l'établissement et à prévenir les violences.

c) La promotion de la santé

Le bien vivre ensemble fait partie de la santé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme un état de bien-être physique, psychique et social. Elle n'est donc pas tributaire du seul individu, elle dépend aussi du contexte de vie et des interactions avec autrui.

En milieu scolaire, le bien-être individuel est lié au contexte de la classe et de l'école, soit à la qualité du vivre ensemble. Ces deux dimensions importantes de la santé influencent

directement la scolarité des élèves. Les études démontrent que les apprentissages sont de meilleure qualité dans les écoles où chacun se sent bien et en sécurité.

La *promotion de la santé* est une approche basée sur une vision positive de la santé. Ainsi, elle vise le bien-être de chacun et cherche à agir sur ce qui permet d'être en bonne santé, tant au niveau politique, environnemental, communautaire, qu'individuel. Elle permet d'élargir l'attention et de ne pas se limiter à la seule diminution des risques et atteintes à la santé.

Charte d'Ottawa

La *Charte d'Ottawa* (1986) désigne cinq niveaux d'intervention qui, lorsqu'ils sont combinés, constituent l'efficacité de la *promotion de la santé*. Ceux-ci sont adaptés au milieu scolaire :

- le développement d'une politique favorable à la santé et au bien-être (objectif clarifié dans l'établissement, mesures concrètes, etc.) ;
- la création d'un environnement scolaire favorisant la santé (conditions pour bien apprendre, sécurité, convivialité, etc.) ;
- la réorientation de l'offre des services de santé (*collaborations interdisciplinaires*, etc.) ;
- le renforcement des activités communautaires (groupes santé, etc.) ;
- le développement des compétences personnelles qui relèvent de la meilleure connaissance de soi (cours, apprentissage des émotions, etc.).

La *promotion de la santé* donne ainsi un cadre global et cohérent dans lequel peuvent s'inscrire des actions de *prévention* ou des projets d'établissement diversifiés, par exemple la création d'un dispositif de *prévention*, le repérage et la prise en charge de situations de harcèlement ou des activités de développement des habiletés individuelles.

Pour avoir une efficacité sur le long terme, l'enjeu est de lier la mise en œuvre d'actions ponctuelles avec des mesures structurelles qui s'inscrivent dans la *culture* de l'école. Les effets sur le

climat des classes et celui de l'école n'en seront que plus importants.

Santé et bien-être dans le Plan d'études romand (PER)

Le développement de la thématique « Santé et bien-être » a pour objectif général de favoriser le bien-être et de préserver la santé globale des élèves, dans ses dimensions physique, psychique et sociale. Dans les objectifs d'apprentissage de cet axe figurent des aspects liés à l'individu et à la connaissance de soi mais aussi à sa place dans un groupe.

Exemples issus du Plan d'études romand (PER) - formation générale, thématique « Santé et bien-être »

Cycle I

Objectif d'apprentissage de Santé et bien-être : FG 12 - Reconnaître ses besoins fondamentaux en matière de santé et ses possibilités d'action pour y répondre...

Objectif d'apprentissage associé : FG 18 - Se situer à la fois comme individu et comme membre de différents groupes...

Cycle II

Objectif d'apprentissage de Santé et bien-être : FG 22 - Agir par rapport à ses besoins fondamentaux en mobilisant les ressources utiles...

Objectif d'apprentissage associé : FG 25 - Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire...

Cycle III

Objectif d'apprentissage de Santé et bien-être : FG 32 - Répondre à ses besoins fondamentaux par des choix pertinents...

Objectif d'apprentissage associé : FG 38 - Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues...

Ces apprentissages favorisant la connaissance de soi et celle d'autrui, le bien-être individuel et le mieux vivre ensemble peuvent être travaillés de manière transversale, à travers les apprentissages scolaires et en lien avec la vie de la classe et de l'école. Les élèves peuvent se les approprier s'ils sont menés par petites touches au quotidien, de manière répétée, en les complexifiant selon l'évolution des cycles.

Cinq champs d'apprentissages de « Santé et bien-être » vont dans ce sens :

- l'identité et les qualités et différences entre les uns et les autres ;
- les émotions et les sentiments ;
- les besoins fondamentaux (appartenance, sécurité, estime de soi, réalisation de soi...) ;
- la protection et la sécurité ;
- les stéréotypes et préjugés.

Parfois, l'accent est mis sur la résolution d'un problème particulier. Par exemple, en prévenant différentes formes de violences comme les brimades, les pressions

des pairs, le sexisme, l'homophobie ou le racisme.

d) La prévention des incivilités et des violences scolaires

En tant que « lieu central dans la construction, le développement et l'épanouissement des enfants » (UNICEF, 2011), l'institution doit agir face au défi social des violences scolaires (qui n'est pas un phénomène nouveau), pour que l'école reste un lieu d'opportunités et d'apprentissages. Différents programmes sont développés et plusieurs institutions y travaillent, soutenues par une volonté politique importante. L'école, au même titre que la famille, est investie d'une responsabilité à cet égard. Il est important de relever que « la » violence n'est pas un concept monolithique mais regroupe un ensemble de faits sociaux très hétérogènes (*incivilités, agressions, incidents disciplinaires, dégradations, etc.*). Afin de bien comprendre à quel niveau se situe son action, il est utile de distinguer trois niveaux de *prévention* (voir encadré).

Trois niveaux de prévention

- La *prévention* primaire cherche à intervenir sur les diverses causes d'un problème, d'une maladie ou d'un trouble pour en empêcher l'apparition ; une formation à la *gestion constructive* des conflits en est un exemple, de même que - dans d'autres domaines - une action « école sans fumée » ou la promotion d'une alimentation saine.
- La *prévention* secondaire tente d'agir dès les premières manifestations d'un problème (dépistage précoce et traitement approprié) ; c'est le cas si un élève dévoile une situation de maltraitance, est entendu par un professionnel et que celui-ci met en œuvre une prise en charge adéquate par les services compétents.
- La *prévention* tertiaire vise à réduire les effets d'un désordre déjà existant (diminuer les séquelles et les incapacités, et favoriser l'*intégration* et la qualité de vie) ; c'est le cas des mesures élaborées par l'école, par exemple pour favoriser la prise en charge et l'*intégration* d'un enfant auteur d'une agression ou porteur de maladie chronique.

Dans la réalité, la distinction entre ces trois niveaux n'est pas aussi claire. De même, *prévention* et *promotion de la santé* se rejoignent et se complètent sous plusieurs aspects. En matière de violence notamment, elles s'articulent autour du développement d'un *climat scolaire sain*, de l'acquisition de *compétences sociales*, de la *collaboration* entre partenaires (école - famille - communauté) et des mesures pour l'*intégration* et la qualité de vie de chacun.

Dans le débat autour de la *prévention* des violences on oublie parfois que le respect des règles et des limites ne peut être séparé - au risque d'être vécu

comme un rapport de forces potentiellement porteur de violence - du respect fondamental dû à chaque personne et à ses droits, ainsi que de la justice ou de l'application de ce droit.

La Convention relative aux droits de l'enfant (voir encadré) représente à cet égard le plus important instrument de *prévention* à disposition. La Convention pose en effet comme principe le respect de l'enfant et de sa dignité, ainsi que ses besoins de protection, mais aussi de participation active dans tout ce qui le concerne. La Convention rappelle aux Etats signataires et donc aux adultes leur devoir de garantir ces droits.

Extraits de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989)

Art. 3 : Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, (...), l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Art. 12 : Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Art. 19 : Les Etats parties prennent toutes les mesures (...) pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation.

Art. 28 : Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, (...) sur la base de l'égalité des chances. (...) Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée de manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

Art. 29 : Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- (a) favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques (...);
- (b) inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (...);
- (c) inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;
- (d) préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;
- (e) inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Les pages suivantes évoquent le « que faire » et le « comment faire » pour mieux vivre ensemble à l'école.

Référence

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance [UNICEF] (2011). *Une enquête de victimation et climat scolaire auprès d'élèves du cycle 3 des écoles élémentaires : à l'école des enfants heureux... enfin presque*. Rapport de recherche : https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/UNICEF_FRANCE_violences_scolaires_mars_2011.pdf.